

RÉGISS'AIRE

Espace Saint Germain
30 Avenue du Général Leclerc
Bât. Le Saxo – B.P 254
38217 VIENNE
Tél. 07 82 73 06 09
direction@regissaire.com

BILAN ACTIVITÉ 2022

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE PONT-ÉVÊQUE



Table des matières

| | |
|--|---|
| PRÉSENTATION DE L'AIRE..... | 3 |
| <i>Descriptif</i> | 3 |
| <i>Durée des séjours</i> | 4 |
| <i>Tarifcation</i> | 4 |
| <i>Horaires d'ouverture de l'accueil et dispositif d'accueil</i> | 4 |
| <i>Dispositif d'astreinte</i> | 4 |
| <i>Conditions de dérogations</i> | 5 |
| BILAN D'OCCUPATION (Tableaux et graphiques)..... | 5 |
| CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PRÉSENTE | 7 |
| <i>Principales caractéristiques de la population</i> | 7 |
| ÉLÉMENTS DE GESTION | 7 |
| <i>Equipe rattachée aux aires</i> | 7 |
| SUIVI TECHNIQUE | 8 |
| <i>Dépenses entretien et travaux réalisés par REGISS'AIRE</i> | 8 |
| ANALYSE QUALITATIVE DU FONCTIONNEMENT | 9 |
| <i>Intervention astreinte</i> | 9 |

PRÉSENTATION DE L'AIRE

Descriptif

L'aire de passage est située Chemin des sources à Pont-Évêque. Le terrain a une superficie de 1067m² et des espaces verts situés à l'entrée de l'aire (en dehors des clôtures).

L'entrée de l'aire se fait par un accès en partie Est, et est fermée par un portail. Le bâtiment d'accueil comprend une partie bureau de 5m², une salle d'eau avec toilettes pour le gestionnaire et un local technique pour les compteurs fluides.

Un espace pour la collecte des ordures ménagères est aménagé à l'entrée du terrain.



Bureau d'accueil



Intérieur bureau accueil

L'aire comporte 7 emplacements (14 places de stationnement) de 150m² chacun et une voirie centrale de 385m² le tout recouvert d'un enrobé. Chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire équipé d'un WC, d'une douche et d'un évier extérieur. La consommation d'eau et d'électricité est individualisé par un équipement de sous compteurs.



Bloc sanitaire



Emplacement PMR

Durée des séjours

Le stationnement est limité à une durée de 3 mois par période de 12 mois.

Vienne Condrieu Agglomération pourra fixer une période de fermeture annuelle pour la maintenance ou exceptionnellement pour des travaux importants, d'une durée qui ne pourra excéder un mois. Les familles seront averties de la fermeture par voie d'affichage au moins un mois avant la fermeture et s'engagent à quitter le terrain pendant cette période

Tarifification

- Redevance journalière : 3,00 € (progressive *)
- Electricité : 0,15 € le KWh
- Eau : 3,35 € le m³

*Redevance progressive **

Du 1^{er} au 42^{ème} jour 3 € par jour par emplacement.

Du 43^{ème} au 56^{ème} jour 6 € par jour par emplacement

Du 57^{ème} au 90^{ème} jour 9 € par jour par emplacement

Horaires d'ouverture de l'accueil et dispositif d'accueil

L'accueil et la gestion des entrées et des sorties se fait du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30, le samedi de 09h à 12h. La réservation peut se faire aussi sur place ou téléphoniquement pour une installation immédiate.

L'installation sur le terrain est autorisée par le Gestionnaire dans la limite des places disponibles et sous réserve :

- De la non existence ou du règlement des dettes antérieures.
- De la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport).
- De la présentation des cartes grises et assurances des caravanes qui sont photocopiées par le Gestionnaire.
- Du versement de la caution, et des avances fluides et redevances (86,00 €).
- De la signature du contrat d'occupation, du règlement intérieur et de l'état des lieux entrant établi par le Gestionnaire en présence du voyageur.

Dispositif d'astreinte

RÉGISS'AIRE a mis en place un système d'astreinte disponible 7/7 et 24/24h. Il est utilisé pour les interventions de mise en sécurité des équipements sur l'ensemble des terrains. Ce dispositif fonctionne en dehors des heures de travail des salariés de l'entreprise. Il consiste à assurer des travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour organiser des mesures de sauvetage, pour prévenir des accidents imminents ou réparer des accidents survenus au matériel, aux installations ou bâtiments de l'établissement.



Pour les interventions d'ordre purement technique, un agent de maintenance, interne ou externe selon les disponibilités, est dépêché sur le site. Pour les évènements plus graves, le Directeur coordonne les interventions et peut se rendre sur place si nécessaire. De même, en cas d'intervention urgente sur l'aire en dehors des heures de présence du Gestionnaire (police, gendarmerie, pompiers...), le Directeur est joignable à toute heure du jour ou de la nuit.

Conditions de dérogations

Aucun dépassement de séjour ne sera toléré sauf contraintes spécifiques dûment justifiées sur accord du Président de Vienne Condrieu Agglomération.

BILAN D'OCCUPATION 2022 (Tableaux et graphiques)

Le taux d'occupation moyen pour l'aire a été de 59,26%

L'augmentation par rapport à l'année précédente c'est un retour à un taux d'occupation plus classique. Il était exceptionnellement bas en 2021.

La durée moyenne de séjour sur l'aire a été de 216 jours

Nous avons accueillis sur l'aire : 43 personnes

Nous avons accueillis sur l'aire : 14 familles

Indicateur servant au calcul AL T2 14 places

| Pont Evêque | janvier | fevrier | mars | avril | mai | juin | juillet | Aout | septembre | octobre | novembre | décembre | Total |
|--|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| Nombre de jour d'occupation par emplacement | | | | | | | | | | | | | |

Nombre de personne

| Emplacement | Pont Evêque | Homme | Femme | Enfant -18 | Personnes seules et couples sans enfants (adultes) | Personnes seules ou couples avec enfants (adultes) |
|--------------|-------------|-----------|-----------|------------|--|--|
| 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| 2 | 3 | 1 | 1 | 1 | 0 | 2 |
| 3 | 10 | 3 | 2 | 5 | 1 | 4 |
| 4 | 7 | 2 | 2 | 3 | 0 | 4 |
| 5 | 4 | 2 | 2 | 0 | 4 | 0 |
| 6 | 13 | 3 | 3 | 7 | 0 | 6 |
| 7 | 5 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Total | 43 | 13 | 12 | 18 | 7 | 18 |

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PRÉSENTE

Principales caractéristiques de la population

Sans activité, artisans itinérants en régional et très peu en national.

Nombre de personnes accueillies : **43**

Hommes : **13**

Femmes : **12**

Enfants : **18**

Personnes seules et couples sans enfant : **7**

Personnes seules et couples avec enfants : **18**

Durée moyenne de séjour en mois : 2,33

Nombre de personnes ayant quittés l'aire après un séjour de :

Moins de 15 jours : **1**

Entre 15 jours et 6 mois : **10**

Entre 6 mois et 1 an : **5**

Plus d'un an : **1**

ÉLÉMENTS DE GESTION

Equipe rattachée aux aires

- **Didier BENMEDJAHED** : Directeur de l'entreprise assurant aussi la gestion de l'aire.
- **Angélique ZOZIME** : Ouvrier Polyvalent, en charge de la gestion.
- **Hassan RIAH**: Ouvrier Polyvalent, en charge de l'entretien.

Collaboration avec la société de conseil VM GESTION & SERVICES dirigé par Michel VERRAT.
Expertise comptable assurée par le cabinet AC2H.

ALT 2

Perçue en 2022 : **14243,65 €**

Impayés 2022

Le taux d'impayé pour l'année est de 44,49% % (Sommes dues 2132,25 € comprenant les présents au 31 décembre). Une famille doit à elle seule 1235 €. Près de 1800€ seront recouverts en 2022, échéancier en cours.

Le taux d'impayé depuis 2018 est de 2,6 % (Sommes dues 3207,15 €).

SUIVI TECHNIQUE

Dépenses entretien et travaux réalisés par REGISS'AIRE

| <i>Désignations</i> | <i>Montants</i> |
|-----------------------------|------------------|
| Electricité | 563,54 € |
| Plomberie / Sanitaire | 728,13 € |
| Serrurerie / Menuiserie | 0 € |
| Maçonnerie / Espaces verts | 1294,32 € |
| Contrôle annuel Electricité | 327,2 € |
| Entretien et hygiène | 852,69 € |
| TOTAL | 5204,49 € |

ANALYSE QUALITATIVE DU FONCTIONNEMENT

Intervention astreinte

1 intervention.

Gestion

Pas de problème particulier de gestion.

Le relationnel avec les familles est bien instauré de part aussi une partie de l'accompagnement social, notamment en écrivain public fait par le Gestionnaire, en relation avec l'assistante sociale et l'école.

Entretien

Réfection de plomberie, d'électricité, etc. ... réalisées à la charge du Gestionnaire
Evacuation d'encombrants effectués régulièrement.

Mise en œuvre du règlement intérieur

Rien à signaler.

Scolarisation

REGISS'AIRE est en lien avec l'école primaire de Pont-Evêque pour les demandes d'inscription et la fourniture d'attestations de présences, si nécessaire.

Accompagnement social

Il est réalisé par La Sauvegarde Isère.

La Sauvegarde exerce une action sociale et socio-éducative auprès des populations gens du voyage de l'Isère, son activité s'exerce en milieu ouvert.

SES MISSIONS

- Accès au droit commun / insertion
- Prévention éducation santé
- Prévention délinquance
- Insertion professionnelle
- Promotion égalité des chances
- Médiation départementale
- Promotion de l'instruction / lutte contre l'illettrisme.

La Sauvegarde est agréée comme organisme instructeur du RSA et chargé du suivi des contrats d'insertion.

Pour exercer ces actions, La Sauvegarde dispose de permanences sociales accueillant les personnes dans 3 sites :

Grenoble, Péage de Roussillon et Bourgoin, et d'une équipe pluridisciplinaire mobile.

Conclusion

La gestion de l'aire s'est bien déroulée. Les échanges fréquents avec Vienne Condrieu Agglomération sont appréciés et bénéfiques pour les temps de réaction, aux difficultés pouvant intervenir rapidement.